

# Programme d'activités 2022

Agence d'Urbanisme

Rhône Avignon

Vaucluse

**Observer**



**Explorer**

**Anticiper**



**Connecter**

**Fédérer**



**Planifier**

**Accompagner**



**Sensibiliser**

**Concevoir**



**Aménager**







Le programme d'activités de l'année 2022 comprend le programme partenarial d'activités et des activités complémentaires qui constituent des prestations.

Le programme partenarial d'activités mutualise les missions inscrites par les membres qui siègent au Conseil d'administration, qu'ils soient directement ou indirectement intéressés par les missions.


Les missions intégrées dans le programme partenarial d'activités doivent répondre à un intérêt collectif et résultent d'une initiative de l'agence et de ses membres.

Il est établi et adopté par le Conseil d'administration qui s'appuie notamment sur un Comité Technique Partenarial.

Le programme d'activités de l'AURAV comprend des missions complémentaires qui constituent des prestations et sont ainsi fiscalisées et soumises aux règles des marchés publics.







## p.6 Un programme partenarial d'activités structuré autour de 5 axes

Axe 1 Coopération territoriale

Axe 2 Planification et projet de territoire

Axe 3 Études urbaines et aménagement

Axe 4 Connaissance et fabrique des territoires

Axe 5 Animation territoriale et centre de ressources

## p.38 Les activités complémentaires

# UN PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS STRUCTURÉ AUTOUR DE 5 AXES

*Des missions inscrites dans un Programme de Travail Partenarial établi et adopté par le Conseil d'Administration et qui intéressent tout ou partie des membres de l'AURAV.*

**Rappel :** le Conseil d'Administration adopte un programme partenarial d'activités épondant à des enjeux qui intéressent directement ou indirectement l'ensemble des membres de l'agence et à des besoins de connaissances partagés, dans une optique de mutualisation et d'intérêt public.

Le programme partenarial d'activités intègre :

- des activités qui présentent un intérêt pour tous les membres et qui constituent un socle commun ;
- des études et travaux qui intéressent un nombre limité de membres et qui mobilisent le savoir-faire et l'expertise de l'agence.

Les missions incluses dans le programme partenarial d'activités sont encadrées par une note ministérielle (30 avril 2015) :

« La Loi, en créant les agences d'urbanisme, a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Ces agences fournissent ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines ;
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement ;
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux ;
- La définition des politiques d'aménagement et de développement, ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence ni du droit de la commande publique. Les collectivités compétentes en matière de planification peuvent proposer que l'agence mène, dans le cadre commun qu'elle constitue, les observations, réflexions ou études contribuant à l'élaboration des documents de planification. Ces collectivités restent pleinement responsables de ces documents qu'elles approuvent souverainement. »

## **COOPÉRATION TERRITORIALE**

**Grand territoire - Schémas régionaux - Positionnement inter régional - Inter-SCoT - Collaboration entre EPCI et articulation des politiques territoriales**

01

## **PLANIFICATION ET PROJET DE TERRITOIRE**

**Documents d'urbanisme et thématiques (SCoT, PLU(i), PLH...) - Stratégie territoriale - Politiques publiques et sectorielles (énergie, mobilité, environnement, commerce, services au public...) - Politiques contractuelles**

02

## **ÉTUDES URBAINES ET AMÉNAGEMENT**

**Projet urbain - Rénovation urbaine - Urbanisme durable - Éco-quartier**

03

## **CONNAISSANCE ET FABRIQUE DES TERRITOIRES**

**Connaissance des territoires et des modes de vie - Observatoire - Analyses thématiques ponctuelles - Prospective territoriale - Suivi et évaluation des politiques publiques**

04

## **ANIMATION TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCES**

**Évènements - Veille - Bases de données (data) - Diffusion - Valorisation - Partenariats - Appui aux démarches des partenaires**

05

# 01

# À

l'heure du renforcement et de la structuration des espaces métropolitains, les territoires de villes moyennes et les espaces situés « entre » les Métropoles doivent trouver de nouveaux modes de collaboration pour favoriser leur attractivité.

L'enjeu pour les territoires du grand bassin de vie d'Avignon est de donner corps à une véritable collaboration permettant de dépasser les périmètres institutionnels et ainsi pouvoir répondre, à la bonne échelle, aux défis territoriaux en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, dans l'objectif de mener des actions en commun.



# COOPÉRATION TERRITORIALE





# RÉPONDRE AUX DÉFIS TERRITORIAUX PAR LA COOPÉRATION

---

## **COOPÉRATION TERRITORIALE DANS LE GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

L'AURAV poursuit sa mission d'appui aux collectivités dans les démarches de coopération à l'échelle des grands territoires, ceci à travers deux missions principales :

- Renforcement des coopérations entre les EPCI du grand bassin de vie d'Avignon : l'AURAV poursuit ses travaux sur les enjeux et actions à mettre en oeuvre qui ont été jugés prioritaires par les EPCI en 2021 : articulation des politiques de mobilités, des déchets et des risques ainsi que l'inter-SCoT ;
- Production d'éléments de connaissance sur les dynamiques et les interrelations entre territoires. Dans la continuité de 2021, l'année 2022 permettra de mieux appréhender les enjeux de capacité de développement et de consommation d'espace pour nourrir les réflexions de l'Inter-SCoT (Loi Climat et Résilience) et d'identifier les actions prioritaires en matière d'articulation des politiques de mobilité entre EPCI.

## **INTER-SCOT DE L'ESPACE RHODANIEN ET CONFÉRENCES DES SCOT**

L'AURAV accompagne les SCoT de l'espace rhodanien dans l'animation de démarches Inter-SCoT, notamment dans le cadre des Conférences des SCOT des Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie mises en place suite à la Loi Climat et Résilience.

Elle accompagnera les SCOT dans leurs contributions et leurs propositions qui nourriront les réflexions menées par les Régions pour faire évoluer les SRADDET. En particulier, il s'agira pour l'AURAV, au travers de sa connaissance des territoires de l'espace rhodanien, de s'attacher aux questions d'équilibre entre développement territorial et sobriété foncière et entre territoires urbains, périurbains et ruraux.

Par ailleurs, l'agence appuiera les SCOT membres dans la mise en oeuvre et la déclinaison de la Loi Climat et Résilience et des futurs objectifs des SRADDET.

## **ÉVOLUTION ET MODIFICATIONS DES SRADDET SUD PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR ET OCCITANIE**

L'AURAV appuiera ses membres dans la mise en oeuvre des SRADDET PACA et Occitanie et dans le suivi ou contributions à l'évolution des SRADDET. Elle poursuivra en particulier un rôle d'interface et d'articulation entre les schémas régionaux et les territoires de Vaucluse et du Gard.

# PLANIFICATION ET PROJETS DE TERRITOIRE



# 02

L'agence d'urbanisme est un outil partenarial de définition de stratégies territoriales, de projets de territoire, et d'élaboration des documents de planification, dans une optique de développement équilibré et durable des territoires.

# PLANIFIER LE DEVENIR DES TERRITOIRES

---

## APPUI AU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

- **Mise en oeuvre du SCoT et appui aux décisions du Syndicat Mixte**

L'agence d'urbanisme poursuivra sa mission d'accompagnement du Syndicat mixte du SCOT Bassin de vie d'Avignon dans la révision et la mise en œuvre du SCoT, approuvé en décembre 2011.

Cette mission consiste notamment à un appui permanent aux politiques d'aménagement et de développement des EPCI membres du SCOT et constitue un des axes d'intervention principaux de l'agence.

Il s'agit en premier lieu d'un appui aux EPCI et communes dans la déclinaison du SCOT approuvé et d'un accompagnement du SM BVA dans l'analyse de la compatibilité des PLU, et autres documents sectoriels élaborés par les EPCI, avec les orientations du SCoT BVA. L'agence appuie le Syndicat Mixte dans ses contributions aux diverses politiques et schémas régionaux ou notamment aux différents projets pour lesquels il doit se prononcer comme par exemple les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

L'agence aura un appui particulier auprès du SM SCOT BVA pour l'animation de la démarche Inter-SCOT et sa contribution auprès des SRADDET.

- **Révision du SCOT et intégration de la Loi Climat et Résilience**

L'AURAV poursuivra son rôle d'outil d'appui à la révision du SCoT, en lien avec les EPCI et communes concernées. La démarche s'inscrira dans la poursuite du premier arrêt du document intervenu en 2019 et concerne l'élaboration des documents constitutifs du SCOT, l'appui à l'association des partenaires et à la concertation.

Il s'agira notamment d'intégrer les principes de la Loi Climat et Résilience et de favoriser les futures orientations des SRADDET qui seront amenées à évoluer.

L'agence participera à l'évolution du SCoT afin de le mettre à jour, de l'inscrire dans les SCOT «nouvelle formule» et d'intégrer les thématiques désormais obligatoires, dont la question des besoins alimentaires et de logistique.

L'AURAV appuiera le SM BVA dans le lancement et le pilotage des expertises extérieures nécessaires concernant notamment la logistique et la mise à jour du Mode d'Occupation du Sol permettant d'analyser la consommation d'espace.

L'année 2022 constituera l'année de redéfinition du projet stratégique du SCOT qui sera intégré dans le Projet d'Aménagement Stratégique (nouvelle appellation des PADD) et qui devra s'inscrire dans les principes de sobriété foncière tout en définissant les capacités de développement du bassin de vie d'Avignon.

## **MISE EN ŒUVRE DES SCOT**

L'AURAV poursuivra son rôle d'appui à la mise en oeuvre des SCOT et des politiques d'urbanisme.

- Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien : appui à la mise en oeuvre du SCOT et aux travaux d'analyse de la compatibilité des PLU et projets ;
- Communauté de communes Pays Apt Luberon : appui à l'analyse de la comptabilité des PLU et des projets au SCOT ;
- Communauté de communes Vaison Ventoux : appui à la mise en oeuvre du SCOT.

## **ÉLABORATION À LA RÉVISION DES SCOT**

- La Communauté de communes Sud Luberon a rejoint l'AURAV en 2020. L'AURAV a assisté l'EPCI en 2021 dans la réalisation de son bilan des 6 ans et dans le lancement de la révision du SCOT. Son appui dans la réalisation du diagnostic et la formalisation du projet de territoire se poursuivra en 2022.

# APPUYER L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

---

L'AURAV assure un rôle d'appui aux communes et EPCI dans les travaux nécessaires à l'élaboration, révision et modification des documents d'urbanisme, en termes réglementaires, méthodologiques, techniques, notamment pour mieux intégrer les questions de transitions énergétiques et écologiques ainsi que les principes de sobriété foncière issus de la Loi Climat et Résilience.

L'AURAV favorise l'intégration des enjeux supra-communaux et intervient dans la définition des grands axes d'un projet. Elle accompagne l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. Elle permet de mutualiser les savoir-faire et son expertise.

Ses missions visent également l'information ou l'appui à la mise en place ou l'élaboration des PLUi.

Dans la poursuite des travaux de 2021, l'AURAV assistera la ville d'Avignon dans la révision de son PLU, arrêté en décembre 2021. L'année 2022 devrait constituer l'année de l'approbation du PLU.

L'AURAV jouera également un rôle d'accompagnement dans l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité, notamment auprès des communes d'Avignon et de Courthézon, dans l'optique de favoriser la préservation des paysages et la mise en oeuvre d'un urbanisme qualitatif.

# CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

---

L'AURAV appuie ses membres et partenaires dans la mise en oeuvre de la Loi Climat et Résilience, la prise en compte des spécificités de chaque territoire, urbains, périurbains et ruraux et la définition d'orientations visant le bon équilibre entre développement urbain, formes urbaines innovantes et adaptées, réponses aux besoins et préservation de la biodiversité et du capitale agricole et naturel.

## **COLLECTIF RÉGIONAL DES ACTEURS DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE**

Dans la poursuite des travaux menés en 2021, et en lien avec les autres agences d'urbanisme de PACA, l'AURAV poursuivra son appui des services de l'État au niveau local ou régional (DREAL) dans les réflexions relatives à la mise en oeuvre de la sobriété foncière et de « Zéro Artificialisation Nette ».

- Dans le cadre notamment du collectif d'acteurs constitués avec l'État, la Région PACA Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, l'agence de l'eau, l'EPF PACA, le Cerema, l'ARBE, l'Union régionale des aménageurs, la CCI PACA et les agences d'urbanismes de PACA, l'AURAV accompagnera les territoires pour concilier sobriété foncière et développement qualitatif.

## **POUR UN URBANISME SOBRE EN FONCIER**

- Communauté d'agglomération Comtat Ventoux Venaissin : appui dans la définition des principes d'un urbanisme sobre en foncier et dans l'animation de la démarche avec les communes et acteurs ;
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : appui à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie foncière, notamment en lien avec les EPF ; définition des enjeux stratégiques en matière d'aménagement, de développement économique et de production de l'habitat, identification des potentiels de développement (gisements fonciers, friches, degré de mutabilité des sites...) ; identification des sites stratégiques d'aménagement et de développement et prioritaires pour une intervention foncière ; proposition d'outils fonciers et réglementaires à mettre en oeuvre ; anticipation de la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier (Loi Climat et résilience).

## **PRÉFIGURATION DES OUTILS DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE DANS LES TERRITOIRES**

- Animer les réflexions méthodologiques concernant la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier dans les EPCI, notamment dans le Gard Rhodanien et le Pays d'Orange Réuni.
- Appuyer les membres et partenaires dans la mise en oeuvre d'un urbanisme qualitatif sobre en foncier, adapté aux spécificités des territoires.



# DÉPLOYER LES MOBILITÉS DURABLES

---

L'AURAV prolongera ses travaux en matière de développement et de mise en oeuvre des nouvelles formes de mobilité et des mobilités durables.

## **MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE MOBILITÉS**

- Évaluation et suivi du PDU du Grand Avignon en vigueur (fabrication de données et analyses territoriales) ;
- Appui à la mise en place de la Zone à Faible Émission (ZFE) dans le Grand Avignon.

## **DÉVELOPPEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS**

L'AURAV participera au côté du Grand Avignon et en partenariat avec Técélys aux réflexions sur la phase 2 du tramway ainsi qu'au développement du réseau de bus à haute niveau de fréquence, notamment par l'apport de données et d'analyses socio-démographiques, économiques, d'habitat ou encore environnementales, dans une optique de mise en perspective du projet à l'échelle du bassin de vie d'Avignon.

## **DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE DE TRAFIC MULTIMODAL**

L'AURAV participera à la mise en oeuvre et à l'utilisation du modèle de trafic multimodal élaboré par le Grand Avignon. Elle pourra l'alimenter en données et favorisera son utilisation dans les politiques de mobilités.

**DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES ET OPTIMISER LE STATIONNEMENT** : Cf. Axe 3 «Etudes urbaines et aménagement».

# ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE

---

L'agence d'urbanisme poursuivra sa mobilisation sur les enjeux de transition énergétique et d'adaptation climatique, notamment dans leur prise en compte au sein des projets de territoire et documents d'urbanisme, en favorisant les démarches innovantes et exemplaires.

Elle poursuivra l'établissement et le développement de partenariats avec les acteurs de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique (Enedis, GRDF, ADEME, agence de l'eau...).

Elle favorisera la prise en compte des enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

Elle appuiera les territoires dans l'élaboration de leur PCAET, notamment dans la prise en compte des enjeux liés à l'urbanisme et aux mobilités.

## **ÉLABORATION DES PLANS CLIMATS AIR ÉNERGIE TERRITOIRE (PCAET)**

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon :
  - Suivi des travaux du BET et appui à la définition de la stratégie et des actions, participation à la mise en œuvre de la concertation, participation au COTECH/COFIL PCAET ;
  - Mobilisation sur les enjeux de transition énergétique et d'adaptation climatique, notamment dans leur prise en compte au sein des projets de territoire et des documents d'urbanisme ;
  - Articulation avec les autres PCAET du bassin de vie d'Avignon.
- Communauté de communes Rhône Lez Provence : appui dans l'élaboration du PCAET (Diagnostic, atelier, mobilisation et association des acteurs) ;
- Commune d'Avignon : appui à la formalisation du Plan Climat de la commune.

## **DÉMARCHES RÉGIONALES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

En lien avec les partenaires régionaux et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AURAV appuiera l'État (DREAL PACA) dans la définition de mesures d'accroissement du rôle de la planification dans l'anticipation de phénomènes climatiques extrêmes et la santé des citoyens.

# CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE L'HABITAT

---

## **ÉLABORATION ET À LA RÉVISION DE PLH**

L'AURAV poursuivra son accompagnement dans la définition des politiques locales et intercommunales de l'habitat :

- Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat : appui à la définition de la stratégie et des actions du PLH, en lien avec le dispositif PVD à Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines ;
- Communauté de communes Pays d'Apt Luberon : poursuite de l'animation du PLH et appui à la définition de la stratégie ;
- Communauté de communes Vaison Ventoux : accompagnement dans l'élaboration de la politique d'habitat, notamment en favorisant la prise en compte des orientations du SCoT et en assurant le lien avec le volet habitat de la démarches PVD à Vaison-La-Romaine.

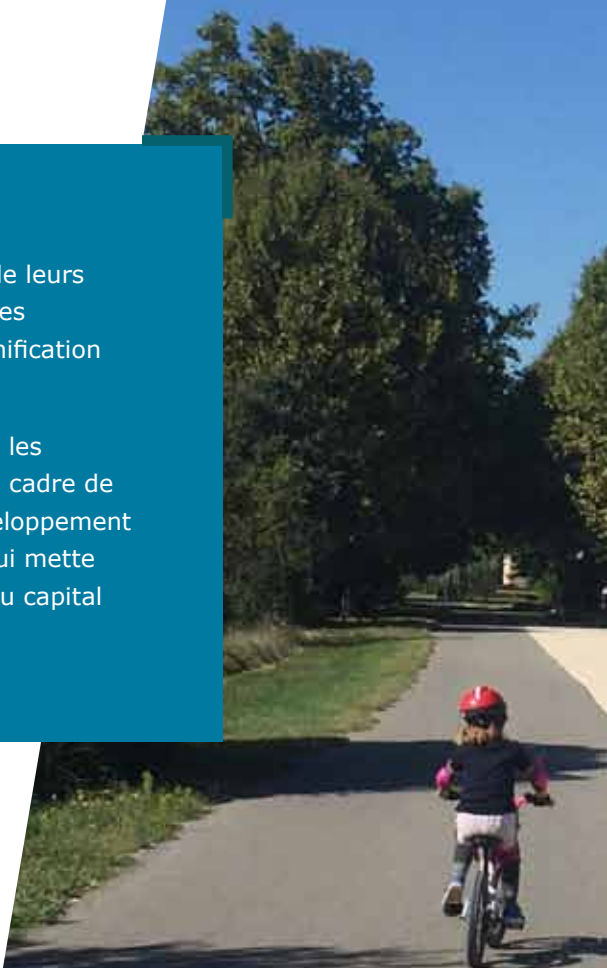
## **QUALITÉ DES LOGEMENTS**

L'AURAV appuiera la ville d'Avignon dans sa démarche de réflexion sur la qualité des logements, des formes urbaines et du bien construire, en lien avec les acteurs publics et privés de la production de logements : appui à l'animation d'évènement et à l'élaboration d'une «charte promoteurs».

# 03

L'agence appuie ses membres dans la définition de leurs projets d'aménagement, facilite la déclinaison des stratégies territoriales et des documents de planification dans ces derniers.

Ses missions consistent notamment à définir les conditions et les principes d'un urbanisme durable, sobre en foncier, offrant un cadre de vie de qualité, répondant aux besoins en logement et en développement économique, adapté aux spécificités de chaque territoire et qui mette en oeuvre les principes de préservation de la biodiversité et du capital agricole et naturel.



# ÉTUDES URBAINES ET AMÉNAGEMENT



# CONCEVOIR ET FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

---

L'AURAV poursuivra sa mission d'appui aux collectivités dans la définition des conditions et des principes d'un urbanisme qualitatif : expression des besoins, définition d'orientations d'aménagement et d'éléments de programmation, identification des leviers d'actions, mise en place de dispositifs partenariaux de travail.

L'appui de l'AURAV vise à favoriser le développement économique, la réponse aux besoins en logement, le déploiement de formes urbaines innovantes et adaptées à chacun des territoires et aux différentes transitions des territoires, la revitalisation des centres-villes et villages, la requalification de l'espace public, la déclinaison des documents d'urbanisme, l'articulation entre transports collectifs et projets urbains, l'aménagement des quartiers gare, le développement de la nature en ville, la préservation de la biodiversité et des mobilités durables.

## **CONCEPTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT**

L'AURAV appuiera le Grand Avignon et ses communes dans la définition de stratégies territoriales et l'identification d'actions opérationnelles, foncières ou réglementaires. L'AURAV constitue un outil d'ingénierie territoriale permanent auprès du Grand Avignon et de ses communes dans la définition et la mise en oeuvre de leurs projets.

L'AURAV participera à la définition du programme urbain d'Avignon-Confluence en matière d'habitat et d'activités.

Elle organisera notamment avec le Grand Avignon des événements de sensibilisation à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements.

## **DÉFINITION DES STRATÉGIES ET D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence : appui à la mise en oeuvre d'un projet de développement économique.

## **APPUI AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU LUBERON ET DU MONT-VENTOUX**

La mission de l'AURAV consiste à favoriser, en collaboration avec le CAUE, à travers la finalisation et la valorisation d'un guide un urbanisme, un développement rural conciliant authenticité, qualité de vie et adaptation au changement climatique et qui permettra de répondre à la problématique du comment habiter demain le Luberon et le Ventoux.

## **APPUI À LA DÉMARCHE ECO-QUARTIER ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS**

L'AURAV contribuera à la sensibilisation des acteurs vauclusiens sur les questions d'Eco-Quartier, notamment afin d'intégrer des éléments de qualité environnementale et énergétique. Elle appuiera l'État dans sa démarche de développement des Eco-Quartiers dans le Département et contribuera aux échanges sur la question.

Elle poursuivra sa participation au club-écoquartiers régional.

# REVITALISER LES TERRITOIRES ET LES CENTRES-VILLES OU VILLAGEOIS

---

L'AURAV poursuivra son appui aux collectivités dans leurs démarches et projets de revitalisation des cœurs de ville, notamment dans l'élaboration de stratégies opérationnelles en matière de commerce, d'habitat, d'accessibilité, de stationnement, d'espace public ou encore de cadre de vie.

En tant qu'outil d'ingénierie partenarial et local, elle participera au Comité Local de Cohésion Territoriale mise en place par l'ANCT. Elle constituera un outil d'appui de l'ANCT, en lien avec les autres outils d'ingénierie.

## **PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) ET OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)**

L'AURAV appuiera les PVD dans la formalisation et le déploiement de leurs projets de territoire, en lien avec l'ANCT, le Département de Vaucluse et les partenaires du dispositif :

- Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat : Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines : appui dans l'élaboration d'une stratégie globale de revitalisation et définition d'une ORT;
- Communes et EPCI inscrits dans le dispositif PVD : accompagnement méthodologique ;

L'AURAV accompagnera les collectivités qui souhaitent réfléchir à l'opportunité d'une ORT ou lancer une démarche d'ORT dans leur territoire :

- Communauté de communes Pays Réuni d'Orange : appui de la CCPRO et de ses communes dans l'élaboration de la convention d'ORT.

## REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC

---

L'AURAV poursuivra son rôle d'appui aux politiques d'apaisement et de requalification de l'espace public, notamment dans l'objectif de valoriser la place des mobilités actives et de favoriser le vivre ensemble.

Elle accompagnera notamment la commune d'Avignon dans la finalisation de sa Charte qualité et environnement des espaces publics.

## NATURE EN VILLE ET VILLE NATURE

---

L'AURAV intervient sur les enjeux de développement de la nature en ville et de renaturation de certains espaces artificialisés, notamment dans une optique d'adaptation des villes au changement climatique et de sobriété foncière.

Elle poursuivra son rôle de mise en œuvre d'un urbanisme végétal et d'intégration du végétal et des arbres dans les projets d'aménagements.

Elle poursuivra son rôle d'accompagnement aux projets de désimperméabilisation de sites artificialisés comme les cours d'écoles, notamment dans les communes d'Avignon et de Monteux.



# DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES ET OPTIMISER LE STATIONNEMENT

---

## **POLITIQUES DE STATIONNEMENT**

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : l'AURAV finalisera, diffusera et valorisera le travail sur la gestion et l'optimisation du stationnement dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

## **DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE**

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : l'AURAV finalisera, diffusera et valorisera le schéma de développement du covoiturage qu'elle a élaboré au côté du Grand Avignon.

## **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL VÉLO DE VAUCLUSE**

En lien avec le CAUE, l'AURAV poursuivra l'animation des journées d'information et de sensibilisation à destination des collectivités territoriales sur la déclinaison du schéma vélo dans les politiques locales de déplacements.

## **DÉPLOIEMENT DES MOBILITÉS ACTIVES DANS LES TERRITOIRES**

- Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : appui à l'élaboration d'un schéma de mobilités actives ;
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon :
  - appui à la définition d'itinéraires en modes doux (Entraigues, Velleron...) ;
  - assistance dans le Plan Marche établi dans le cadre du Contrat de Ville.

# CONNAISSANCE ET FABRIQUE DES TERRITOIRES



# 04

L'agence est un outil de prospective et de connaissance des dynamiques territoriales, des évolutions socio-économiques et des modes de vie. Ses travaux concernent autant les échelles régionales qu'infra-communales.

La mission d'observation constitue un socle des activités partenariales et mutualisées de l'agence, qui a pour vocation l'animation d'observatoires permanents et la réalisation d'analyses ciblées dans une optique d'aide à la décision. Dans ce cadre, l'agence fabrique, collecte, capitalise, traite et mutualise les données.

# FAIRE VIVRE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE VAUCLUSE ET DU GARD

---

## **OBSERVAUCLUSE ET POURSUITE DES TRAVAUX D'OBSERVATION SUR LA COHÉSION DES TERRITOIRES DE VAUCLUSE**

L'AURAV poursuivra le travail engagé en 2020 de mise en place d'Observaucluse, plateforme partenariale d'observation.

Observaucluse sera ainsi consolidé pour nourrir et suivre les politiques territoriales à l'œuvre dans les territoires Vauclusiens et du Gard Rhodanien et constituer un outil collectif de connaissance pour l'ensemble des acteurs, dans une optique de suivi et de fabrique des politiques publiques.

Il doit également permettre de mutualiser et d'optimiser les démarches d'observation menées dans le Vaucluse, notamment dans le cadre de la poursuite du travail d'observation de la cohésion des territoires en Vaucluse, lancé et piloté par l'Etat et l'ANCT en 2021.

En tant qu'outil partenarial et mutualisé, l'AURAV jouera le rôle d'animateur de cette plateforme partenariale d'observation, en s'appuyant notamment sur le Club de l'Observation Partenariale qu'elle a mise en place en 2021 (cf. Axe 5).

Les travaux suivants seront menés en 2022 :

- Poursuite de l'observatoire de la cohésion des territoires de Vaucluse lancé par l'ANCT ;
- L'observation de la vacance ;
- La finalisation des trois cahiers du commerce dont le dernier volet sera dédié au commerce de proximité et de centre-ville.

## **PORTRAIT DES PETITES VILLES DE DEMAIN**

En lien avec le Département de Vaucluse et l'ANCT, il s'agira de produire un portrait des neuf territoires PVD de Vaucluse, basé sur des indicateurs clés sociaux-démographiques et économiques, liés à l'habitat ou aux services, permettant, entre autres, la mise en lumière de leurs dynamiques et niveaux d'attractivité.

## **SUIVI DU SCHÉMA DE L'AMÉLIORATION ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE VAUCLUSE**

En lien et de façon mutualisée avec les travaux d'observation ci-avant, l'AURAV poursuivra la structuration d'indicateurs de suivi du schéma de services au public, notamment sur la question des services de proximité dans les territoires ruraux.

# APPUYER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

---

## **NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND AVIGNON**

- Participation aux travaux et instances du NPNRU ;
- Suivi des copropriétés concernées par le NPNRU ;
- Suivi et animation du dispositif d'évaluation du NPNRU : appui à l'élaboration du tableau de bord de suivi des objectifs du NPNRU, mise en place d'un observatoire de la mixité scolaire et analyse de la performance énergétique des réhabilitations ;
- Recensement des commerces dans les secteurs NPNRU.

# SUIVRE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE L'HABITAT

---

## **CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (CIL)**

- Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange : appui dans l'animation de la CIL et dans l'élaboration du diagnostic.

## **MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE L'HABITAT ET COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES DU LOGEMENT**

- Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange : l'agence poursuivra l'animation de l'observatoire partenarial de l'habitat et du foncier qui aura notamment pour objectif d'éclairer la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et de mieux mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien : élaboration du tableau de bord du SCoT et du PLH ; suivi de la mise en œuvre des actions du PLH.

## **APPROCHE DE LA QUESTION DU LOGEMENT DES ACTIFS**

- En partenariat avec Action Logement, l'agence contribuera à la définition de bassins emploi - logement pertinents pour une intervention optimisée d'Action Logement ;
- En collaboration avec le Département du Vaucluse, l'agence valorisera le travail sur la question des besoins et de l'accès au logement des actifs dans le Vaucluse.

## **OBSERVATION DE LA VACANCE**

L'AURAV produira des éléments de connaissance des phénomènes de vacance dans les centres-villes, notamment dans le cadre de :

- La mise en œuvre du PLH du Grand Avignon ;
- Des dispositifs PVD, ACV et des démarches d'ORT.

# DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUES

---

## **OBSERVATION DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES**

- L'AURAV produira le contenu (chiffres clés, traitement des données et analyses) de deux notes de conjoncture annuelle sur l'emploi, le tissu économique et le marché du travail dans le Grand Avignon. Il s'agira également de finaliser et valoriser le panorama économique du Grand Avignon produit par l'AURAV en 2021.
- L'AURAV contribuera à l'identification et à la définition des éléments de programmation en matière d'économie créative dans le cadre de la programmation économique du projet Avignon-Confluence.

## **CONNAISSANCE ET APPROCHE DU FONCIER ÉCONOMIQUE**

L'AURAV poursuivra son analyse des Parcs d'activités du Grand Avignon :

- Finalisation et valorisation des portraits des ZAE du Grand Avignon, en intégrant une approche qualitative du foncier disponible (anticipation et appui à la mise en place des inventaires des ZAE prescrits par la Loi Climat et résilience). Le travail se concentrera sur l'identification du foncier (dont les friches) disponible dans les ZAE et les zones commerciales et la priorisation du foncier stratégique dans le cadre de la stratégie foncière du Grand Avignon (foncier prioritaire pour une intervention foncière notamment).

## **OBSERVATION DES DYNAMIQUES DU COMMERCE**

L'AURAV poursuivra son travail d'observation des dynamiques commerciales à l'échelle du Vaucluse et du Gard Rhodanien en réalisant le dernier volet des cahiers du commerce (après ceux concernant les CDAC et les zones commerciales) sur la question du commerce de proximité et de centre-ville.

## **STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES**

L'AURAV poursuivra son appui à l'animation et à l'élaboration de stratégies de développement et d'attractivité des territoires :

- Appui à l'élaboration de la stratégie touristique de la ville d'Avignon.

# 05

L'agence d'urbanisme est un outil partenarial, d'information et de diffusion des savoirs, un lieu privilégié de dialogue sur les questions territoriales et sociétales.

Elle doit faciliter la mise en réseau et l'information permanente des acteurs de l'aménagement du territoire à travers des démarches partenariales, favoriser la mobilisation et l'association des acteurs locaux, les échanges et la mise en perspective des problématiques territoriales et socio-économiques.

L'agence joue un rôle d'animateur territorial, de centre de ressources et de mutualisateur. Dans ce cadre, elle assure ou contribue à :

- la diffusion de publications pédagogiques et de documents de synthèse, notamment via le site internet ;
- la sensibilisation des acteurs publics ou privés et de la population sur les évolutions et enjeux sociétaux et territoriaux ;
- l'organisation d'évènements et de débats, de « formations » en direction des élus et techniciens du territoire ;
- la participation à des évènements extérieurs, aux réseaux de professionnels.



# **ANIMATION TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCES**



# ANIMER LES RÉSEAU

## ACTION COEUR DE VILLE ET PETITES VILLES DE DEMAIN

---

L'AURAV poursuivra son rôle d'animation des réseaux départementaux et régionaux des chefs de projets des démarches Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain :

- En partenariat avec les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le cadre d'une convention avec l'État (Préfecture de Région), animation du réseau des 13 communes Action Coeur de Ville de la Région. En 2022, la mission des agences consistera également à un suivi et une évolution des démarches engagées ;
- En partenariat avec les agences d'urbanisme de PACA et dans le cadre d'une convention avec l'État (Préfecture de Région), l'AURAV poursuivra l'animation du réseau des chefs de projet Petites Villes de Demain afin notamment de favoriser les échanges d'expériences et de faciliter l'élaboration des stratégies opérationnelles et la mise en oeuvre des actions ;
- Sous le pilotage de l'ANCT et en lien avec le Département de Vaucluse, animation du réseau vauclusien des chefs de projet PVD.

## SOUTENIR SES MEMBRES POUR LES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET APPELS À PROJETS

---

De par son expertise territoriale, sa qualité de plate-forme mutualisée et son rôle d'outil exploratoire, l'AURAV appuiera ses membres dans le repérage, la réponse et le suivi des Appels à Manifestations d'Intérêt ou Appels à Projets.

## ASSURER UNE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

---

L'AURAV poursuivra sa mission de veille réglementaire sur les sujets territoriaux et de sensibilisation des élus et techniciens sur ces évolutions.

Elle assurera notamment une mission d'information sur le contenu des Lois Climat et Résilience et 3DS.

## INFORMER ET FACILITER LES ÉCHANGES

---

L'agence, « capteuse d'évolution », poursuivra sa mission d'organisation d'évènements-séminaires-webinaires visant à sensibiliser et à apporter des éléments de connaissance aux membres et partenaires sur les évolutions sociales, sociétales, environnementales, économiques, réglementaires, de politiques publiques, mais aussi à infirmer sur les expériences locales ou extérieures et les leviers d'action à la disposition des collectivités.

L'agence reconduira notamment l'organisation des « Réveils de l'AURAV », rendez-vous réguliers permettant de faire un éclairage sur un sujet.

L'AURAV poursuivra la diffusion de ses travaux et de ses actualités via principalement son site internet, sa newsletter et les réseaux sociaux.

## ANIMER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

---

**CLUB DE L'OBSERVATION PARTENARIALE :** l'AURAV a mis en place ce club destiné aux membres et partenaires dans un objectif d'informations et d'échanges sur les travaux d'observations et les études territoriales menées dans le Vaucluse, de partage des données et de suivi des travaux d'observation de l'AURAV.

## DIFFUSER LA DONNÉE

---

L'agence d'urbanisme a vocation à récolter, structurer et valoriser des bases de données numériques sur l'ensemble des domaines liés à l'aménagement du territoire et aux questions socio-économiques. Elle constitue un centre de ressource pour ses membres en matière de données.

En lien avec la DREAL PACA et les autres agences d'urbanisme de la Région, l'AURAV participera à un cycle d'échanges visant l'amélioration du partage des données traitées par les agences d'urbanisme.

L'AURAV diffusera en 2022 sur son site Internet des fiches statistiques communales qui contiendront une série de données clés thématiques établies à toutes les échelles (Communes, EPCI, SCoT, Département et Région).

## CONTRIBUER AU RÉSEAU D'INGÉNIERIE VAUCLUSIEN

---

Le Département de Vaucluse a engagé en 2020 un projet de plate-forme «Vaucluse Ingénierie» qui vise à structurer et mutualiser l'offre d'ingénierie territoriale dans le Vaucluse afin de la rendre plus lisible et plus accessible aux collectivités. L'objectif est d'accompagner au mieux les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de développement et d'aménagement.

L'AURAV est partie prenante de cette plate-forme auprès du Département.

# DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET EXPLORER DES THÉMATIQUES

---

L'AURAV poursuivra son rôle de développement des partenariats avec les acteurs des territoires.

## **SANTÉ ET URBANISME : UN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

En 2022, l'AURAV déploiera son partenariat avec l'ARS, mis en place en 2021, sur la question de la prise en compte du rôle de l'urbanisme dans la santé, qui donnera lieu à des événements et à des publications.

## **RELANCER LE DIALOGUE AVEC DES ACTEURS CLE DU TERRITOIRE**

L'AURAV rencontrera en 2022 l'Insee ou encore la CAF afin d'échanger sur la possibilité de partenariats d'études dans les années à venir.

# PARTICIPER AU RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME

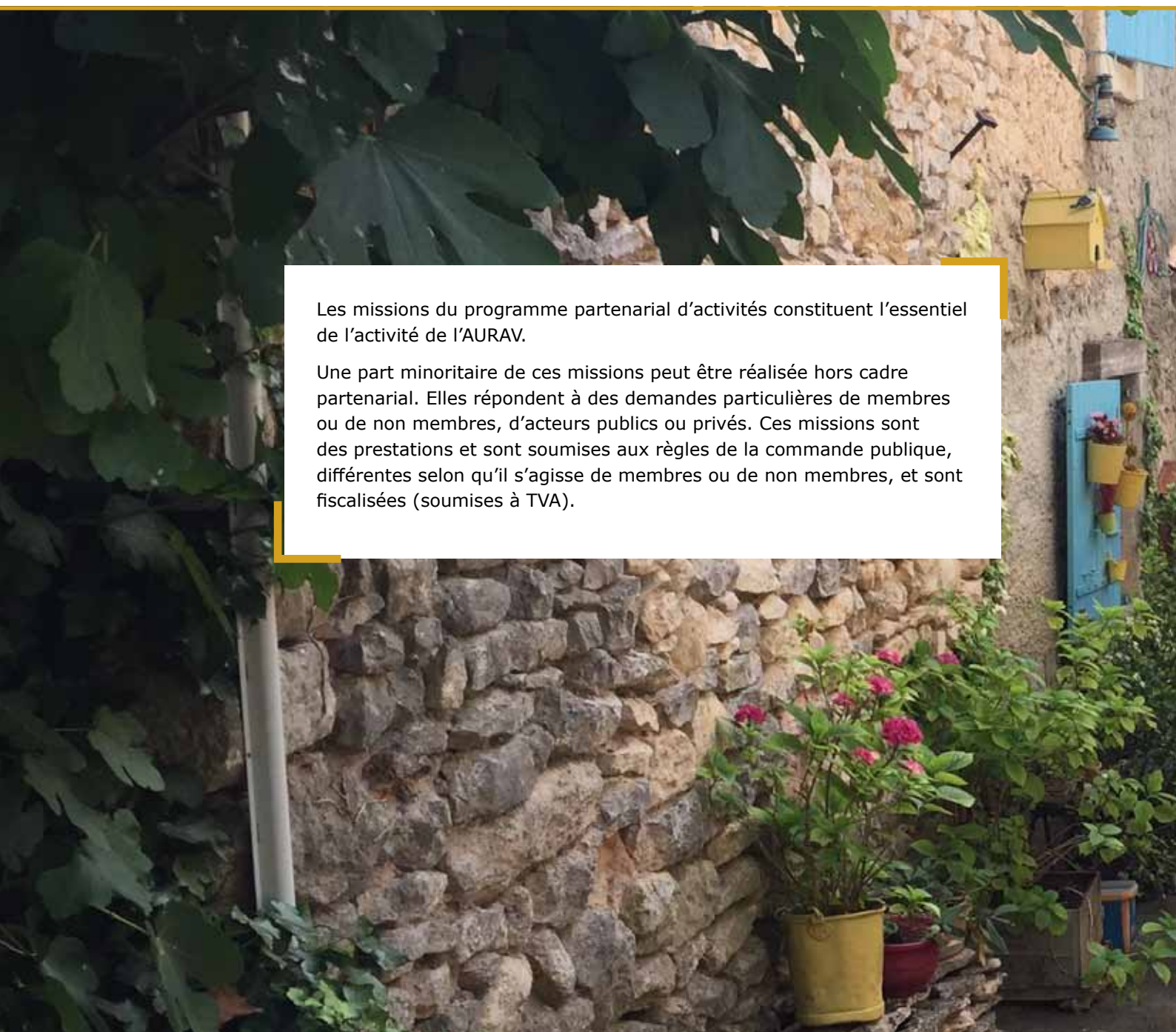
---

L'AURAV fait partie de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Elle contribuera ainsi aux travaux et productions de la FNAU ainsi qu'aux événements du réseau. Elle jouera un rôle de relais pour diffuser et sensibiliser ses membres aux réflexions de la FNAU.

L'AURAV contribuera également à la mise en place du réseau régional de PACA, constitué des agences d'Aix-en-Provence (AUPA), de Marseille (AGAM) et de Toulon (AUDAT-Var). L'année 2022 permettra de formaliser ce réseau afin notamment de mieux mutualiser les moyens, d'améliorer la couverture territoriale des agences d'urbanisme et de constituer un interlocuteur pour les partenaires régionaux.

# ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

---



Les missions du programme partenarial d'activités constituent l'essentiel de l'activité de l'AURAV.

Une part minoritaire de ces missions peut être réalisée hors cadre partenarial. Elles répondent à des demandes particulières de membres ou de non membres, d'acteurs publics ou privés. Ces missions sont des prestations et sont soumises aux règles de la commande publique, différentes selon qu'il s'agisse de membres ou de non membres, et sont fiscalisées (soumises à TVA).



# APPUI AUX POLITIQUES RÉGIONALES. PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION SUD ET LES AGENCES

*Depuis 2014, l'AURAV et les autres agences d'urbanisme ont établi un partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui permet de l'appuyer sur les questions d'aménagement du territoire, de transports et de développement économique.*

## **ACCOMPAGNER LA RÉGION DANS L'ÉVOLUTION DU SRADDET**

Les agences d'urbanisme appuieront la Région dans ses réflexions et démarches d'évolution du SRADDET pour appliquer notamment la Loi Climat et Résilience. Les agences seront forces de proposition dans la définition de scénarios d'évolution.

Il s'agira dans ce cadre d'appuyer la Région dans la définition d'une stratégie régionale de lutte contre l'artificialisation des sols en associant les établissements porteurs de SCoT et les EPCI non couverts.

## **ADAPTATION DU TERRITOIRE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

Cet axe de travail s'articule autour de deux actions :

- Un accompagnement des Parcs Naturels Régionaux dans les révisions de charte : l'année 2022 ouvre une nouvelle « phase » dans les démarches de révision avec des besoins d'accompagnement différenciés. Elle sera également consacrée à l'étude des conséquences pour les parcs du volet « sobriété foncière » de la loi Climat et Résilience
- Elaboration d'un dispositif régional « territoire biodiversité » afin de permettre de financer les territoires qui s'engagent dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité.

## **LA MOBILITÉ, UN ENJEU CLÉ POUR UN TERRITOIRE POLYCENTRIQUE : ANALYSE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE ET DE L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS**

Cette action comporte 3 volets :

- Poursuite de la constitution d'un référentiel de mobilité de la Région Sud comprenant des indicateurs de référence ;
- Réalisation d'une étude sur le covoiturage comprenant un diagnostic sur l'usage et les grandes lignes d'une politique de covoiturage ;
- Synthèse des projets mobilités des AOM sur les territoires métropolitains.



## **VISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES : STRATÉGIE URBAINE DU SRADDET**

Il s'agit de décrire les différentes problématiques rencontrées par les 26 « centres urbains régionaux » identifiés dans la stratégie urbaine régionale du SRADDET, en établissant un portrait de chaque centre dans le cadre d'une typologie répondant à diverses dimensions du SRADDET : démographie, économie, emploi, vitalité commerciale, niveau et cadre de vie, logement, urbanisme, etc.

Par ailleurs une analyse des délibérations-cadres des communes devrait permettre l'identification des projets à venir, visant à renforcer l'attractivité en termes de population et d'emploi dans ces 26 centres urbains régionaux.

Ces travaux permettront d'alimenter la contractualisation à travers la nouvelle génération de CRET ainsi que les orientations du SRADDET relatives à ces centres.

## **LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL**

Élaboration d'un référentiel des lieux et quartiers créatifs en région sous forme d'un atlas numérique permettant d'identifier la répartition territoriale, les profils et enjeux de ces lieux.

Cinq analyses monographiques de lieux et quartiers créatifs seront réalisées.

Une rencontre sera également organisée pour des échanges entre acteurs institutionnels et des lieux créatifs.

## **CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES**

Il s'agit d'appuyer le réseau régional de l'observation, des études et de la prospective « Sud Obs » en animant le réseau et en accompagnant au développement et à l'éditorialisation de la data dans le cadre de la plateforme « connaissance du territoire ».

## **COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DES ESPACES D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX**

Il s'agit de contribuer à l'analyse des dynamiques des zones d'activités dans la Région Sud en ciblant notamment les questions de gisement foncier.

# AUTRES MISSIONS

---

## **NATURE EN VILLE ET VILLE NATURE**

L'AURAV poursuivra son rôle de mise en œuvre d'un urbanisme végétal et d'intégration du végétal et des arbres dans les projets d'aménagements.

Elle accompagnera les projets de désimperméabilisation de sites artificialisés comme les cours d'écoles, notamment dans les communes d'Avignon et de Monteux.

## **REVITALISATION DES CENTRES - APPUI AUX DISPOSITIFS PETITES VILLES DE DEMAIN**

L'AURAV réalisera pour le compte de la Communauté d'agglomération Comtat Ventoux Comtat Venaissin certaines études pré-opérationnelles qui nourriront la convention PVD.







NOUS REMERCIONS  
TOUS NOS MEMBRES  
POUR LEUR CONFIANCE  
RENOUVELÉE

